

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 7 janvier. — Le gouvernement a reçu une dépêche de notre consul à Tanger, qui lui annonce qu'il se réunit dans cette ville et dans plusieurs autres de la côte d'Alger une grande quantité de libéraux qui font de grands préparatifs militaires pour faire un débarquement sur plusieurs points de la péninsule, et qu'il n'a pu arrêter ces préparatifs, malgré ses pressantes instances auprès du gouvernement du dey, qui a constamment éludé ses réclamations en disant que dans tous ces armemens il ne voyait que des expéditions commerciales pour l'Amérique; et que les intéressés, en s'armant, n'avaient d'autre but que de se garantir contre la piraterie qui règne sur les côtes des pays lointains où ils vont spéculer.

La guérilla des constitutionnels qui rôde dans les environs de cette capitale, est toute composée d'officiers en demi-solde.

— On annonce l'arrivée prochaine de plusieurs grands d'Espagne qui ont obtenu la permission de rentrer dans leur patrie: on ajoute que ceux d'entre eux qui ne voudront pas profiter de cet acte de la clémence royale, s'exposeront à voir leurs biens confisqués.

— Il y a dans ce moment à Madrid trois compagnies française, anglaise et hollandaise qui ont présenté au gouvernement espagnol leurs fonds pour des spéculations qui doivent, tourner au profit de l'Espagne. Le gouvernement montre beaucoup de défiance pour toute affaire de cette espèce.

Irun, le 10 janvier. — Les lettres de la Corogne, à la date du 1^{er} courant, disent qu'on remarque que plusieurs ecclésiastiques prêchent en chaire l'oubli du passé, et demandent qu'une réunion franche ait lieu entre tous les Espagnols: nous désirons sincèrement qu'ils puissent parvenir à obtenir un pareil résultat de leurs prédications.

Les constitutionnels sont moins persécutés que précédemment, ils peuvent sortir de chez eux et se réunir en tel nombre que ce soit: sans craindre d'être insultés.

SUÈDE.

Stockholm, le 4 janvier. — Le roi a transmis au storting de Norvège, un message, dans lequel il propose des changemens aux dispositions existantes dans la constitution, relativement au vice-roi, ce qui expliquerait la pensée conçue depuis long-tems par S. M. de rappeler son fils auprès d'elle. Les changemens proposés sont comme suit: § 14, pourront seulement devenir vice-rois, le prince royal, ou son fils aîné, au cas qu'ils aient atteint l'âge de majorité fixé pour la royauté. La fonction de gouverneur-général pourra être accordée soit à un Norvégien, soit à un Suédois. Pendant le tems que le vice-roi, se trouvera, du consentement de S. M., hors de sa vice-royauté, et que, par conséquent le plus ancien des conseillers préside le conseil-d'état, les sommes allouées au vice-roi, seront, conformément au § 75, littéra E, retenues. Lorsque le roi est présent, les fonctions de vice-roi cessent naturellement. La même chose a lieu s'il n'y a point de vice-roi, mais seulement un gouverneur-général; en ce que celui-ci n'est alors que le premier membre du conseil-d'état.

— Le contrat avec la compagnie anglaise pour l'éclairage de la capitale, par le gaz, vient d'être conclu. La compagnie a le droit exclusif d'éclairer cette ville pendant 21 ans; elle est également chargée de pourvoir à l'éclairage de tous les bâtimens public, etc. Les frais pour cette entreprise ont été provisoirement fixés à 21,000 livres sterling (fr. 525,000.)

ANGLETERRE.

Londres, le 15 janvier. — La nouvelle de la reconnaissance des ci-devant colonies espagnoles de l'Amérique du sud a produit à Paris un effet qu'il est impossible de décrire. On regarde en général cet acte de vigueur comme le premier coup porté à la Ste-Alliance et à ses principes. Le parti ministériel et celui des ultras sont dans la consternation, et M. de Villèle lui-même a perdu sa confiance. C'est un fait important, quoique peu connu, que les cabinets de Madrid, de Paris et de St-Petersbourg, préparaient depuis long-tems une diversion puissante dans l'Amérique du sud, et que la détermination soudaine de l'Angleterre a renversé en un seul jour tous ces projets si mystérieusement ourdis. Depuis 1817, le cabinet de Russie s'est efforcé d'agir en qualité de médiateur pour l'Espagne, afin d'empêcher les Etats-Unis de reconnaître l'indépendance des nouvelles républiques américaines, et même de les engager à déclarer la guerre à leurs gouvernemens. Cette première négociation n'ayant obtenu aucun succès, les cabinets russe et espagnol tournèrent leurs vues d'un autre côté.

Ils firent au cabinet des Tuileries une offre qui fut acceptée. Le gouvernement anglais ayant pénétré les intentions des cabinets du continent vis-à-vis de l'Amérique du sud, a pressé pendant tout le cours de l'année dernière le cabinet espagnol d'en venir à quelque détermination à l'égard de ses anciennes colonies, mais ses demandes n'ont eu d'autre effet que de hâter la conclusion d'un traité définitif entre la France, l'Espagne et la Russie, relativement aux provinces de l'Amérique du sud. Sous prétexte de négocier un traité concernant l'occupation de l'Espagne par l'armée française, des conférences ont eu lieu à l'Escurial entre M. Zéa-Bermudez et le chargé d'affaires de France à Madrid. Le choix d'un négociateur obscur avait été fait à dessein; par ce moyen, M. de Villèle et la Caramilla espéraient échapper à l'œil perçant du cabinet anglais. Un traité secret fut la conséquence de cette négociation, et il fut conclu et ratifié par les puissances ci-dessus mentionnées. La France et la Russie s'y engageaient, moyennant quelques cessions de territoire, à remettre l'Espagne en possession de ses colonies insurgées. Ce traité fut ratifié à Madrid le 3 décembre et à Paris le 18 du même mois, en même tems que la convention pour la prolongation du séjour de l'armée française en Espagne. Mais le cabinet anglais en ayant été informé, a devancé ces cabinets dans l'exécution de leurs desseins, en annonçant à tous les cabinets de l'Europe sa détermination de reconnaître l'indépendance des nouveaux états de l'Amérique du sud. Ainsi d'un seul coup, la manœuvre de ces hommes d'état d'un jour a été déjouée (1). On doute que M. de Villèle puisse résister au coup que cette mesure vient de lui porter, et qu'il continue à diriger les affaires d'un pays auquel il a fait tant de mal. (*Morning-Chron.*)

— Le *Courier* se moque de l'ignorance de l'*Etoile* et de la *Gazette de Madrid* sur la véritable situation des affaires dans l'Amérique du sud, et relève les contradictions où sont, dit-il, tombées ces deux feuilles.

— Nous allons détourner un moment nos regards des discordes politiques et religieuses qui agitent l'Irlande, dit le *Courier*, pour examiner les moyens à l'aide desquels la situation de ce pays pourrait être améliorée d'une manière sûre et stable.

L'Irlande possède tous les avantages territoriaux. Son climat et ses productions minérales peuvent la rendre à la fois une contrée agricole, manufacturière et commerçante. Il n'y a aucun obstacle naturel qui pourrait l'empêcher de rivaliser avec l'Angleterre de richesse et de prospérité. Son sol est fertile, en dépit d'un système barbare qui, s'il était suivi dans la Grande-Bretagne, enleverait la moitié de ce pays à l'agriculture. Elle possède les cours d'eau les plus précieux et les plus favorablement situés, mais on ne les utilise point. Elle a, dans dix-neuf ou vingt comtés, de la houille excellente pour tous les travaux des manufactures, et les mines de ce précieux combustible peuvent être exploitées sans plus de frais que celles de la Grande-Bretagne. Les autres minéraux y sont également abondans, particulièrement le fer, qu'on peut extraire à 20 ou 30 pour cent de moins qu'en Angleterre, et qui est d'une aussi bonne qualité que le nôtre.

Tout ce qui manque à l'Irlande c'est l'habileté et les capitaux nécessaires pour mettre à profit ces avantages naturels. Les Irlandais, pour nous servir d'une de leurs expressions favorites, sont un peuple à talens, mais non pas un peuple commerçant, et généralement parlant, les entreprises commerciales ne réussissent pas dans leurs mains; ils ont aussi des capitaux, comme beaucoup d'entr'eux aiment à le proclamer; mais c'est à tort qu'ils s'en vantent, car les capitaux ne sont utiles que lorsqu'on sait les employer.

Ce qui faudrait à l'Irlande, et tout Irlandais impartial en convient, ce sont des capitaux anglais, et l'habileté anglaise dans les diverses branches de l'industrie et du commerce. Nous pensons depuis long-tems que l'Irlande doit recevoir de notre pays une impulsion qui développe et utilise les dons qu'elle tient de la nature. Des compagnies anglaises ont commencé à exploiter ses ressources; nous ne pouvons trop recommander des associations de ce genre (2).

FRANCE.

Paris, le 18 janvier. — M. le comte Ferrand, pair de France, membre de l'académie française, ministre d'état, est mort hier entre midi et une heure. Quoique privé depuis long tems de la vue, et ayant les jambes presque paralysées, ce noble pair assistait régulièrement aux séances de la chambre, et se trouvait encore à l'avant-dernière.

— M. le vicomte de Laroche-faucauld est parti avant-hier pour Reims, où doivent se trouver les architectes de la direction des fêtes et cérémonies, pour activer les travaux relatifs au sacre de S. M.

(1) Si le fait est vrai la démarche de l'Angleterre devient plus décisive, plus tranchée, et il y aurait de sa part plus que des hostilités de principes, contre la Ste. Alliance.

(2) Le *Courier* passe généralement pour l'un des organes du ministère anglais. On pourrait conclure du radoucissement de son langage au sujet de l'Irlande que la politique du cabinet de St. James est devenue plus favorable à ce pays.

— Cette nuit, le poste occupant le corps-de-garde du boulevard Bonne-Nouvelle, a fait la capture de quelques filous et de quelques filles publiques. Il paraît que les soldats ont accepté la proposition qui leur a été faite de boire avec leurs prisonniers, et que ceux-ci ayant doublé la dose, tout le poste s'est trouvé de bonne heure dans un état complet d'ivresse. A la pointe du jour, les voleurs avaient décampé et les soldats, en parcourant le boulevard le sabre à la main, effrayaient les passans, dont quelques-uns ont même été blessés. L'autorité, instruite de ce désordre, a fait cerner le corps-de-garde, et malgré une résistance opiniâtre, sous-officiers et soldats ont été mis dans des fiacres et conduits en prison. Le cortège du roi est passé au moment de ce tumulte et son escorte a aidé à rétablir le bon ordre.

— Le *Journal des Débats* s'occupe aujourd'hui des affaires du Portugal : Les partis, dit-il, sont en présence dans la capitale de ce pays, la santé chancelante du roi a ranimé leurs espérances, et chacun d'eux mesure ses forces. Ces partis sont nombreux ; sans parler de ceux qui rêvent des extravagances contraires au vœu comme aux intérêts de l'Europe, de ceux qui méditent des projets en opposition avec l'esprit national, il y a malheureusement le parti de la reine, celui de l'infant don Miguel, celui de don Pedro, souverain de fait du Brésil, et prince héréditaire par le droit de naissance.

Le ministère français, qui devrait exercer sur des circonstances aussi critiques une influence salutaire, ne paraît pas même s'être mis en mesure de donner à l'ambassadeur du roi les moindres instructions. M. Hyde de Neuville avait obtenu un congé ; et, sans l'en prévenir, on agit comme s'il devait lui être interdit d'en profiter. Voici en effet ce que portent positivement les lettres de Lisbonne, des 2 et 3 janvier, arrivées hier à Paris :

« Deux frégates, *la Circé* et *l'Armide*, sont passées devant Lisbonne, et au lieu de demander les ordres de l'ambassadeur sur son projet de départ, elles se sont dirigées vers la Corogue. »

On conçoit facilement que l'inertie du ministère français favorise et redouble la hardiesse de l'ambassadeur britannique ; on sait, à n'en pas douter, que, dans les derniers jours de décembre, l'ambassadeur anglais, sir William A'Court, a signifié au roi, ce qu'il est impossible d'appeler autrement qu'une injonction, de renvoyer, sous trois fois vingt-quatre heures, M. le comte de Subserra, ministre de la guerre, le seul ministre portugais qui fût attaché aux intérêts de la France. Il faut dire, à l'honneur du roi, que S. M. a résisté à cette tentative audacieuse ; mais qui peut répondre de la constance des résolutions dans un prince souffrant, dont la famille est divisée, et dont le trône, isolé de toute espèce d'institutions protectrices, se trouve ainsi abandonné sans défense aux attaques de l'esprit de faction, et à l'audace d'une influence étrangère ?

Le Brésil finira-t-il par opérer sa jonction avec la mère-patrie ? Les hommes qui l'assurent avec le plus de confiance sont ceux probablement qui le croient le moins. Ils se flattent bien plutôt que le Portugal sera réuni au Brésil : cette opinion est celle des Brésiliens ; et ce qui lui donne de la force, c'est qu'elle est partagée par une grande partie des riches négocians européens. Quand le Brésil ouvre un emprunt, c'est à Lisbonne que sont les principaux souscripteurs. C'est l'or du Portugal qui alimente et qui soutient l'indépendance brésilienne.

On a annoncé à Lisbonne la prochaine arrivée dans cette capitale de sir Charles Stuart, le même qui a été plusieurs années, à Paris, ambassadeur d'Angleterre près le feu roi. Il vient, dit-on, avec la mission de déclarer que l'Angleterre reconnaît l'indépendance du Brésil, et inviter le Portugal à en faire autant. On ajoute qu'après avoir obtenu la reconnaissance commandée au Portugal par son gouvernement, il se rendra ensuite au Brésil, en qualité d'envoyé extraordinaire ; qu'après un court séjour dans cette résidence, il visitera les différens états de l'Amérique méridionale ; qu'enfin l'Angleterre renonçant à de futiles ménagemens qui ne trompent personne, ne tardera pas à reconnaître et à proclamer hautement l'indépendance complète de tous les états de ce vaste continent.

Et pendant que ces grands changemens se préparent, la France en reste froidement spectatrice ; les ministres voient avec une coupable indifférence un royaume de l'Europe, qui ne demandait pas mieux que d'être notre allié, retomber sous la puissance de l'Angleterre ; notre commerce exclu de quinze cents lieues de côtes qui ne seront plus visitées que par la marine britannique ; et pour consoler la France, ils veulent la livrer en proie aux fureurs d'un agiotage sans bornes !

L'*Etoile* répond au *Journal des Débats* : tout cela est dénué de tout fondement, et le *Journal des Débats* pourrait se souvenir que lui-même avait dit dans un autre tems, fort insolemment pour le Portugal, que ce pays n'était que le vignoble de l'Angleterre. On ne devine pas comment la même feuille comprendrait que notre commerce pût être exclu de 1500 lieues de côtes, puisqu'en supposant ces rivages soumis à l'influence espagnole, on sait que le roi de Portugal a déclaré que le commerce y était libre pour toutes les nations, en les supposant soumises à l'influence anglaise, il faudrait que l'Angleterre entreprit d'en exclure notre pavillon, et il est facile de concevoir qu'un pareil événement n'est pas prochain.

Le *Journal des débats*, qui n'est point heureux dans ces raisonnemens, ne l'est pas davantage dans les faits. Il annonce que M. Hyde de Neuville est resté en Portugal, et que la frégate *l'Armide* a passé devant Lisbonne sans même communiquer avec lui. Or M. Hyde de Neuville vient d'arriver à Brest précisément sur la frégate *l'Armide*, et sera à Paris ce soir. — Nous avons annoncé, sur la foi d'une correspondance particulière, que M. Hyde de Neuville était encore le 1^{er} janvier à Lisbonne, et qu'il était probable qu'il y resterait. Ce dernier renseignement n'était

point exact, et se trouve rectifié par la nouvelle que nous annonçons.

(*Etoile*.)

— On lit dans le *Courrier Français* l'article suivant :

« Dans les Pays-Bas, l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, la traite des noirs est prohibée sous des peines sévères ; elle est même déclarée *piraterie* par ces deux derniers états. La France la prohibe sous peine de confiscation du navire et de l'interdiction du capitaine. Faites votre calcul : évaluez en argent le brevet de capitaine ; ajoutez-y le prix du navire et celui de la cargaison ; vous trouvez en premier lieu qu'une expédition malheureuse de trois ne vous donne ni perte ni bénéfice, et en second lieu y a dix chances favorables pour une contraire ; faites la traite elle vous donnera 400 pour 100. La loi de France ne vous empêche point de faire cette bonne spéculation. Quand le raisonnement et les faits s'accordent pour démontrer avec pleine évidence, que la peine n'est pas suffisante, nos ministres soutiennent qu'elle suffit. Serait-ce qu'ils ne veulent pas l'abolition de la traite, et que leur prohibition n'est pas sérieuse ? Nous avons déjà dit qu'il y avait dans un seul mouillage de la côte de Guinée, vingt bâtimens négriers français. Maintenant nous présentons dans la *Gazette de Sierra-Léone*, du 20 novembre, les détails ci-après :

« Depuis que les Français ont donné une extension considérable à leurs opérations de traite dans les rivières de Bonny et de Vieux-Calabar, quelques nouveaux bâtimens sont arrivés, et plusieurs sont partis ayant cargaison complète de victimes humaines ; ils ont pavillon blanc et équipage français ; le chargement est ostensiblement pour compte espagnol. Nos lecteurs pourront juger, par un seul fait, de l'inhumanité et de la barbarie de ces hommes appartenant à une nation éclairée qui désavoue publiquement une conduite aussi infâme et aussi horrible. Le navire *le Louis* commandé par un nommé Loiseau, a reçu, il y a quelques semaines dans le Vieux-Calabar, les derniers nègres de son chargement porté au complet ; tous furent inhumainement entassés dans le entrepont, dont la hauteur n'était pas de trois pieds, et l'on ferma sur eux les écrouilles pour toute la nuit ; le lendemain 50 de ces malheureux étaient morts, faute d'air respirable. Le misérable fit jeter les cadavres dans la rivière, et alla acheter d'autres nègres. »

— Une nouvelle révolution vient d'éclater au sein de la comédie française ; les membres du comité ont donné leur démission ; mais il y a à parier qu'ils reprendront avant peu les rênes du gouvernement comique de la rue de Richelieu. Ces crises se renouvelleront sans cesse, jusqu'au moment où éclatera une révolution complète, que les amis des lettres appellent de tous leurs vœux.

(*Constitutionnel*.)

— On a reçu lundi dernier, à l'Odéon, un opéra en trois actes, traduit de l'anglais, intitulé *Ivanhoë*, sur lequel on fonde de grandes espérances.

— Une lettre de Dreux, en date du 14, transmet les détails suivans :

« Un propriétaire manufacturier des environs de cette ville avait épousé une dame de Rouen, qui avait de son premier mariage une fille légitime et des enfans qu'on dit adultérins. Ceux-ci étant exclus par la loi, la jeune fille se trouvait héritière d'une fortune de 400,000 fr. En cas de décès de cette enfant, la fortune passait sur la tête de la mère ; il paraît même que le père l'avait ainsi ordonné par testament. Cette enfant était depuis assez long-tems cachée à tous les regards. Un ouvrier ayant eu des difficultés avec le manufacturier, fit des révélations à la justice.

« Le procureur du roi et le juge d'instruction, accompagnés d'un médecin, se transportèrent, à neuf heures du matin, au château habité par la mère et par le beau-père. Ils demandèrent à voir leurs enfans ; la mère répondit qu'ils étaient encore couchés ; les magistrats se firent conduire à la chambre des enfans ; on alla d'abord à celle de la fille aînée qui était levée ; on demanda la plus jeune, la mère répondit qu'elle couchait dans le même lit que l'aînée. On lui fit remarquer que cela n'était pas possible, le lit étant trop petit. On insista pour voir les autres chambres ; on les ouvrit toutes, l'une après l'autre ; mais comme la mère en passait une, on lui en demanda l'entrée ; elle feignit d'en avoir perdu la clé, qu'elle trouva un instant après dans sa poche. La porte s'ouvre, un odeur infecte sort de cette chambre. On y pénètre cependant, et l'on y trouve une jeune fille de l'âge d'environ treize ans, pâle, desséchée, n'ayant que la peau sur les os, rongée par la vermine, étendue sur un mauvais grabat placé au dessous d'une croisée dont plusieurs carreaux étaient cassés, n'ayant pour se couvrir qu'une mauvaise couverture en lambeaux, et en guise de draps deux mauvais torchons.

« La malheureuse était là depuis six mois. Chaque jour, le matin, on lui jetait un morceau de pain à peine suffisant pour apaiser sa faim ; elle a déclaré plusieurs fois avoir été obligée de boire de son urine ; elle n'avait pas de chemise ni de vêtemens. Il paraît que l'existence de cette enfant était ignorée des domestiques actuels de la maison. On rapporte que la cuisinière fut effrayée un soir, en voyant entrer précipitamment une petite toute déguenillée, qui se jeta d'un air affamé sur un morceau de pain, qu'elle emporta avec une vitesse telle qu'on ne put savoir où elle s'était retirée. On avait, ce jour-là, oublié de lui donner sa ration de pain ; mais heureusement on avait aussi oublié de fermer la porte.

« La mère et son mari sont tenus au secret le plus strict. »

— On écrit de Puy (Haute-Loire), dit la *Gazette de Lyon* : « Un événement fait ici l'objet de toutes les conversations, tant à cause de sa gravité que par le rang des personnes qui y ont figuré.

« M. D***, jeune homme de 25 à 26 ans, marié, avait des relations criminelles avec la femme de M. De***. Celui-ci, qui

avait conçu des soupçons, a feint un voyage, et étant rentré chez lui pendant la nuit, il a trouvé M. D*** dans le lit conjugal. Armé de deux pistolets, il l'a sommé de se jeter par la fenêtre, en le menaçant de faire feu s'il s'y refusait. Le malheureux et coupable D*** a obéi, et, dans sa chute, s'est fracturé plusieurs membres d'une manière horrible. On n'est pas encore entièrement rassuré sur sa vie.

CHAMBRE DES PAIRS — Séance du 17 janvier.

M. le chancelier fait part, à la chambre des pairs, de la mort de M. le comte Ferrand, l'un des membres de la commission, à laquelle a été renvoyé le projet de loi sur les communautés religieuses de femmes. Pour ne point retarder les travaux de cette commission, la chambre a procédé sur-le-champ à la nomination d'un nouveau commissaire. M. l'archevêque de Paris est nommé.

La chambre vérifie les titres de M. le comte Davoust, appelé à succéder à la pairie de feu M. le comte Davoust, son père, décédé en 1819.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 17 janvier.

Les commissions de la chambre des députés chargées de l'examen de la loi sur l'indemnité, et de la loi sur la rente et l'amortissement, se sont réunies aujourd'hui.

Cours de la bourse du 18 janvier. — 5 p. c. cons. 102 fr. 65 c. Emp. royal d'Espagne, 55 7/8; act. de la banque, 1665 50. La fin du mois, à 3 h. 1/2 était à 102 fr. 80 c.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 21 JANVIER.

Le bal qui a eu lieu le 19 de ce mois à la cour, à l'occasion de la fête de S. A. R. et I. la princesse d'Orange, était très brillant. Il y avait environ sept cents personnes. A onze heures et demie, on a servi un souper splendide sur dix tables, chacune de 40 à 50 personnes. Le coup-d'œil de cette réunion était superbe, et l'ordre le plus parfait a régné dans toutes les parties du service.

Le roi n'a point paru à cette fête; cependant la santé de S. M. s'est améliorée au point que la veille elle a donné audience à sir Ch. Bagot, ambassadeur d'Angleterre.

Dans le courant de l'année 1824, quarante-trois miliciens ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Liège à diverses peines d'amende ou de prison pour ne s'être pas fait inscrire avant le 28 janvier, afin de concourir aux tirages de 1823 et 1824.

Les pères et mères de la plupart d'entr'eux ont été condamnés à 25 florins d'amende ou un mois de prison, pour avoir négligé de remplir, dans les mêmes délais, cette formalité pour leurs fils respectifs.

Entr'autres secours pécuniaires que l'on a récemment reçus à Pétersbourg pour les victimes des désastres de l'inondation, il y a eu une somme de 10,000 roubles envoyée par les frères Rothschild de Vienne.

La rédaction d'un journal danois intitulé *Iversen Spenske*, a célébré dernièrement la 100^e année d'existence de cette feuille. Son imprimerie est plus ancienne encore, elle a été fondée en 1682, par l'évêque Kingo à Odensée.

La république du Chili contient neuf mines produisant de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb, de l'étain et du fer, et qui ont l'avantage d'être situées sur la branche des Cordilières qui est la plus voisine de la côte. On ajoute que le climat est salubre, la main d'œuvre à bon marché, et le bois et l'eau généralement abondants. L'on trouve aussi le charbon de terre sur la côte de la Conception. L'on annonce qu'on a pris des mesures pour assurer à la compagnie anglaise, celle des mines qu'elle pourra juger convenable d'exploiter. Depuis plusieurs années le Chili est entièrement délivré des troupes et de l'autorité espagnole, et des consuls anglais résident en ce moment à Santiago, capitale de la république, et à Valparaiso, son principal port de mer. Cette compagnie a été formée sous les auspices de don Mariano de Egana, envoyé du Chili, qui en est le directeur.

AFFAIRES DE LA GRÈCE. — Odessa, le 26 décembre. L'expédition d'Ibrahim-pacha contre la Morée n'a pas été si chimérique qu'on l'a cru d'abord. Le puissant Colocotroni, travaillé par des agents étrangers, n'attendait que le débarquement d'Ibrahim-pacha pour attaquer avec lui et renverser le gouvernement de Napoli de Romanie. Mais il fit paraître trop tôt ses desseins, et son fils fut tué dans un combat contre le gouvernement grec. A la même époque Ibrahim-pacha essuya un échec dans les eaux de Candie : sa flotte fut dispersée par la tempête, et il la rallia dans le golfe de Macri. Il en sortit une seconde fois, le 25 novembre; mais on prétend que les Grecs l'ont encore battu, et qu'il s'est retiré, après avoir perdu dix-sept bâtimens et 2000 prisonniers, vers Alexandrie. Les Grecs prétendent que le titre d'hospodar avait été promis à Colocotroni, si le projet avait réussi. Mais comment ce chef ne se serait-il pas aperçu que ce n'était qu'un piège, et qu'il serait bientôt tombé victime de la perfidie du Divan? La Morée vient d'échapper à un grand malheur; cependant cette guerre intestine a fait des plaies profondes à la cause des Grecs.

(D'après des relations qui nous paraissent dignes de foi, dit un journal, Colocotroni le père n'a pris aucune part à un complot tel qu'on le suppose ici. La petite guerre entre Pano Colocotroni fils et le gouvernement central qui a fini par la mort du premier, n'était qu'une suite de celle qui avait déjà eu lieu l'année passée. Les capitains, ou chefs militaires (en partie héréditaires), ne sont pas traîtres, mais ils sont ambitieux et turbulens, vices qui accompagnent trop souvent le courage.)

On dit que le capitain-pacha a reçu l'ordre de se tenir prêt à faire voile pour l'Archipel, soit avec toute son escadre, soit avec quelques vaisseaux de guerre, pour protéger le pavillon Ottoman, qui, depuis la retraite d'Ibrahim-Pacha, est tout à fait sans appui dans les mers de la Grèce et de l'Asie.

LE PORTEFEUILLE TROUVÉ.

Voici venir le jour du feuilleton; le tems me presse, et pas une ligne écrite, pas une note tenue. Que faire avec un esprit qui n'enfante que péniblement? Une dissertation ennuyeuse, quelque analyse bien froide et bien soporifique. Parler de pièces que je n'ai pas même vu représenter. Ce serait par trop abuser du privilège de journaliste.

Qu'importe? parlons-en et d'estoc et de taille.
Combien de gens font-ils des récits de bataille
Dont ils se sont tenus loin!

Le spectacle finissait: j'en sortais assez rêveur, et fort triste qu'aucun incident ne soit venu fournir matière à mon feuilleton. Je suivais avec la foule les galeries aussi mal éclairées que mal pavées, et ce n'est pas peu dire, quand un léger obstacle se trouve sous mes pas. J'y porte la main; c'était un recueil de notes que je jugeai devoir appartenir à un habitué du spectacle. Point de cachet à rompre. En conscience, il m'était permis d'ouvrir ce portefeuille; une fois ouvert, je m'autorisais à lire ce qu'il contenait; et comme la pente du mal est rapide, j'en vins bientôt à copier les observations qu'il renfermait, afin de les communiquer à nos lecteurs et de les rendre ainsi complices de mon indiscrétion. Voici donc ces notes auxquelles je ne change rien, parce qu'il m'a semblé que mon observateur avait rencontré assez souvent l'opinion du parterre. Ecrites très à la hâte, elles offrent peu de suite; je n'en ôte que certains traits trop prononcés, certaines anecdotes par trop morales.

DIMANCHE: le *Solitaire*; *Diogène fabuliste*.

Que n'ai-je suivi mes pressentimens? pourquoi être venu bâiller au *Solitaire*, au lieu de consacrer cette soirée à l'aimable M^{me}. Je me suis tué à expliquer à mon voisin le sujet de cet opéra dont l'intrigue lui paraissait fort obscure. Cela n'est pas étonnant, le second acte tout entier se passe dans les ténèbres. Il ne comprenait pas comment une jeune personne aussi bien élevée qu'Elodie, va se jeter dans les bras d'un inconnu qui la transporte dans ses montagnes. Il prétendait que le comte et ses gardes étaient bien maladroits de laisser échapper une femme qu'ils viennent d'enlever, et bien sots de ne songer à se précipiter sur ses traces que quand elle est à l'abri de leurs poursuites. Pour le familiariser avec les invraisemblances et les niaiseries qui forment le tissu de cette pièce, je l'ai renvoyé au roman de M. d'Arincourt. — Les voyages ne sont pas salutaires à notre troupe; St. Victor paraissait avoir laissé son sol à Maestricht. — Il faudrait avertir M^{de}. Borsary que son cotillon suisse ne serait pas de mise même à l'opéra, surtout depuis que M. de Corbière ne veut plus que des ballets moraux, et que par ordonnance ministérielle il a prescrit aux robes de ces demoiselles une longueur légitime. — Bien! encore! à merveille! Jamais coups de sifflets ne sont partis plus à propos. Dieu merci, voilà l'habitant du mont sauvage renvoyé pour long tems dans ses rochers, à moins qu'un spectacle demandé....

Pourquoi les mêmes honneurs funèbres n'ont-ils pas été rendus à *Diogène*?

Vous m'excédez, sandis, avec vos apologues.

Lui dit le gascon, interprète alors de tout le public. Est-il en effet un sujet aussi pauvre d'invention, et plus dénué d'intérêt? Ce *Diogène*, renouvelé des Grecs, a laissé tout son esprit dans l'autre monde. Est-ce la peine de ressusciter les gens pour leur donner une si triste figure? Je suppose aussi que le philosophe débitait ses apologues avec un peu moins de pesanteur et d'emphase.

LUNDI. — Si l'on me demandait quels sont les opéras montés avec le plus de soin et d'ensemble, j'indiquerais le *Barbier* et les *Folies Amoureuses*. La pupille y est charmante, sous ses divers déguisemens. Elle y est fort applaudie; Mondoville a recueilli aussi sa bonne part des bravos. Son chant est d'un goût parfait; son jeu plein de naturel et de gaieté.

L'*Intendant Comédien*, est une de ces pièces à tiroir jadis fort à la mode, mais qui a besoin aujourd'hui de tout le talent de Ramond pour se maintenir sur notre scène. Il y fait preuve d'une sûreté de mémoire, d'une volubilité de langue et d'une prestesse de mouvemens peu communes. On me disait que grâce à la variété de ses talens et à cette facilité extrême de se multiplier, il se propose de former à lui seul une troupe d'arrondissement. L'union nécessairement règnera dans le comité.

J'ai écouté avec grande attention l'*Etourdi à la diète*, et j'avoue, à ma honte, que je n'en ai pas retenu un trait que je puisse citer. Ce vaudeville est loin d'une *Visite en Prison*. Ici du moins les personnages, quoique captifs, n'ont point perdu leur gaieté; et si l'action se passe sous les verroux, la pièce n'en offre pas moins des situations plaisantes.

MARDI. — *Zémire et Azor* (spectacle demandé.)

Chacun se demandait qui l'avait demandé.

Si l'on a voulu se donner le plaisir de faire bâiller ce soir là un public débonnaire, on y a réussi.

N. B. Je ferai insérer dans le *Mathieu* une petite lettre à ce sujet; j'y examinerai de combien de signatures devraient être appuyées de semblables demandes pour être prises en considération.

Les *Maris Garçons*, sont venus fort à propos nous tirer de l'ennui et de la lassitude où *Zémire* avec ses quatre longs actes nous avait plongés. Ce petit opéra a bien marché: il a recueilli les applaudissemens que l'on avait refusés à l'autre.

Ici finissent à mon grand regret les notes de mon observateur. Soyons-en le continuateur.

JEUDI. — Rossini contre toute attente a été hier soir médiocrement applaudi. Plusieurs chuts ont même été entendus. Nous ne ferons pas au public liégeois l'outrage de croire qu'ils aient été destinés au grand maître; on aurait écouté volontiers l'ouverture; mais le bruit qui se faisait derrière la toile y mettait bon ordre, et couvrait les instrumens. On aurait entendu avec

non moins de plaisir la voix de Letellier, s'il avait jugé à propos de chanter. Je suis encore à concevoir comment les forces du *More* lui suffirent pour arriver à la fin de la pièce. Belfort a une surabondance de chaleur qu'il serait à souhaiter qu'il pût répandre sur plusieurs de ses camarades. Il ne fallait rien moins que les chants d'Edelmone pour arracher au parterre les applaudissements dont il s'est montré hier soir très avare. Si *Otello* reparait une troisième fois, espérons qu'il sera représenté avec plus de soin et d'ensemble.

Avant que la salle ne soit louée (nous ne savons encore pour quel usage) bon nombre de Rossinistes voudraient revoir le *Barbier*, la *Pia voleuse*, etc. Tout en partageant ce désir, nous indiquerons à notre tour à la direction un charmant opéra dont la musique, bien que française, a fait courir tout Paris. Nous voulons parler de *Léocadie*. Elle ne serait pas accueillie avec moins de faveur parmi nous que dans la capitale.

T. Rogier.

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR DU JOURNAL *Mathieu Laensbergh*.

Liège, le 20 janvier 1825.

Monsieur le rédacteur,

Informée que l'on répand le bruit que je vais cesser de diriger mon institution de demoiselles, je me vois forcée de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal ma réclamation à cet égard.

Non-seulement j'ai la volonté de continuer, mais celle de donner, plus que jamais, tous mes soins aux jeunes personnes qui me sont confiées; je ne négligerai aucuns moyens pour me conserver la confiance dont j'ai été honorée jusqu'à présent, tous mes efforts tendront à l'accroître; je vais, en conséquence, m'adjoindre des professeurs distingués; les soins et l'éducation maternelle que je n'ai cessé de donner à mes élèves, me mériteront, je l'espère, la continuation de la bienveillance des personnes de bien.

Agréer, etc.

C. B. V^e De Beauvoir.

La séance publique de la société libre d'Emulation est définitivement fixée à samedi 29 de ce mois, à 5 heures précises du soir. Les billets d'entrée déjà distribués serviront pour cette séance.

LIVRES NOUVEAUX.

Nous avons donné hier un aperçu de l'ouvrage de M. de Pradt, sur l'émigration: Nous annonçons aux lecteurs curieux de comparer les moyens de défense et ceux de l'attaque, une nouvelle édition de la *défense des émigrés*, par M. le marquis de Lally-Tollendal. Paris, 1 vol. in-8^o.

— La première édition des *OEuvres traduites de lord Byron* vient d'être complétée par dix nouveaux volumes publiés, à Paris, sous le titre d'*OEuvres inédites*. Ces œuvres nouvelles contiennent la suite de *don Juan*, poème où Byron passe avec une incroyable facilité du genre élevé au comique. Cette espèce d'*Odyssée* satyrique est devenue plus piquante depuis que les *Conversations de lord Byron*, expliquent tout ce qu'avaient d'obscur certaines allusions locales. *Don Juan* est précédé de *Caïn*, mystère, drame qui a suscité tant de querelles classiques, romantiques et théologiques à l'auteur. Les nouveaux volumes contiennent encore de nouveaux mystères; le *Ciel et la Terre*, qu'on peut comparer aux *Amours des Anges* de Thomas Moore. On remarque, après le *Ciel et la Terre*, une pièce dans le genre de Faust, la *Métamorphose du Bossu*; un poème en 3 chants, l'*Ile*, ou *Christian et ses Compagnons*, qui a toute la richesse de poésie du *Corsaire*; le drame romantique de *Werner*, celui des deux *Foscari*, et la brillante tragédie de *Sardanapale*, qui joint à la régularité classique des tragédies françaises le mouvement des pièces anglaises. Ces divers ouvrages prouvent la fécondité de ce génie énergique, dont les écarts même avaient quelque chose de grand.

— On vient de mettre sous presse, chez les libraires de Paris, *OEuvres de Goldsmith*, traduits de l'anglais; 12 vol. in-8^o. Cette belle collection, pour la première fois rassemblée en France, contient le *Vicaire de Wakefield*, le *Village abandonné* et les autres poésies, le théâtre, l'*Histoire d'Angleterre*, les *Essais* sur les hommes et sur les mœurs, etc.

TEMPÉRATURE DU 21 JANVIER.

A 9 h. du mat., 4 deg. au-dessus; à 3 h. après-midi, 4 1/2 d.
Hier, à 9 h. du mat. 3 1/2 d.; à 3 h. du soir, 3 1/2 d.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 20 janvier.

Naissances: 9 filles.

Décès: 3 garçons, 2 filles, 1 femme; savoir:
Catherine Bolle, âgée de 59 ans, sans prof., rue du Verd-Bois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

F. HARDY, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres fraîches, chandelles de Brabant moulées et non moulées.

(27) Lundi prochain 24 janvier, vers les quatre heures de relevée, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, 5 caves à macération propres à un distillateur.

(40) La vente des biens de Mr. Peters, d'Ivoz, est postposée pour quelques jours: elle sera indiquée par des avis ultérieurs.

(11) VENTE PAR LICITATION.

Le syndic définitif de la faillite de Nicolas Watrin, fera procéder le mercredi 26 janvier 1825, à deux heures et demie de l'après-midi, par le ministère du notaire BERTRAND, et pardevant Mr. le juge-de-paix du quartier du nord de cette ville, en son bureau, sis rue Neuvise, à la vente aux enchères publiques, en 2 lots, de deux maisons cotées 427 et 428, sises à l'entrée du faubourg Vivegnis, quartier dit de cette ville. S'adresser en l'étude dudit notaire, pour prendre communication des titres de propriété et du cahier des charges.

Lundi 24 janvier 1825, on vendra à la hausse publique, chez Mr. DUVIVIER, rue Velbruck, deux belles caves de brasseur, le tout en bois et cerclé en fer.

(39) La maison enseignée de la *Balance*, sise entre Deux Ponts, Outre-Meuse, à Liège, ayant belle boutique, porte cochère, grande cour, deux habitations, dont une avec un autre bâtiment où le locataire a une filature, grandes caves, écuries, four, pompes, citernes, etc. sera définitivement vendue aux enchères, le mardi, premier février 1825, à 3 heures de relevée, pardevant le notaire PAQUE, en son étude, rue St. Hubert, où les titres et conditions sont déposés.

(36) VENTE PAR LICITATION.

Il sera procédé lundi sept février, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire RICHARD, et pardevant Mr. le juge-de-paix du quartier de l'ouest de cette ville, en son bureau sis rue Plattes-Pierres, à la vente aux enchères publiques d'une maison n^o 584, portant l'enseigne de la *Rose*, sise en cette ville, rue St. Hubert. S'adresser à M^e VIGOUREUX, avoué, rue St. Séverin, n^o 716, et audit notaire, pour prendre communication des titres de propriété et du cahier des charges.

(38) Toutes personnes qui auraient des prétentions légitimes à réclamer à la succession bénéficiaire de Conrad Delforges, fils, en son vivant, forgeron, demeurant à Chênée, sont invitées à les adresser à M^e Vissoit, avoué, à Liège, et les débiteurs à verser ce qu'ils doivent, dans les mains du sus-nommé, qui est chargé des intérêts de l'héritier bénéficiaire.

(37) A. J. LAPAILLE, négociant, rue St. Séverin, n^o 574, à Liège, voulant accélérer la cessation de son commerce de vins, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'en diminuer encore sensiblement les prix. On trouvera chez lui des vins de toutes les qualités et bons crus de Bourgogne, Bordeaux, Rhin, Champagne, Moselle, Lunel, Frontignan, Malaga, muscats, etc., etc., des meilleures années, à dater de 1806. Les prix sont depuis 47 cents (1 fr.) jusqu'à 2 florins 36 cents (5 fr.) selon qualité.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

Le règlement général sur le service du Mont-de-Piété de Liège, dispose que le boni ou la plus value provenant de la vente des gages surannés, est acquis à cet établissement au bout de cinq ans, si pendant ce laps de tems le paiement n'en a pas été réclamé.

Cet avis donné dans l'intérêt de ceux que la chose peut concerner, a pour objet de les prémunir contre les retards qu'ils pourraient apporter à faire valoir leurs prétentions.

Ceux qui auraient quelque doute sur le décompte qui leur serait présenté à cet égard par les commissionnaires jurés, pourront s'adresser au Mont pour en faire vérifier l'exactitude. Liège, le 19 janvier 1825.

TRANSPORT PAR EAU.

D. S. JOIRIS, batelier, demeurant sur la Batte, à Liège, a l'honneur d'informer le commerce, que ses expéditions, interrompues par la saison d'hiver, vont reprendre leurs cours à dater du 5 du mois de février fixe, et qu'il fera partir régulièrement tous les 5, 15 et 25 de chaque mois ses bateaux dûment couverts, passant par Maëstricht, Airmond, Maseik, Ruremonde et Venloo, où ils correspondent directement avec les barques de MM. L. de Ryk et compagnie, pour Bois-le-Duc, Dordt, Rotterdam, Amsterdam, et généralement toutes les villes de la Hollande.

Les mêmes barques repartiront des villes d'Amsterdam, Rotterdam, Dordt et Bois-le-Duc, tous les 1^{er}, 11 et 21 de chaque mois, et chargeront en retour pour tous les endroits sus-désignés, de même que pour les villes des provinces de Limbourg, Liège, Namur et la France.

Les départs de Venloo pour Liège, auront lieu, autant que possible, les 2, 12 et 22 de chaque mois; les barques feront le service pour tous les endroits intermédiaires des deux villes précitées.

Les expéditions pour la Hollande s'effectueront par l'entremise de MM. Massart et Cochaux, commissionnaires, chargés de la comptabilité et de tout ce qui est relatif aux transports pour les endroits au-delà de Venloo.

Ce grand établissement ayant subi des améliorations récentes tant dans les prix de voiture que dans l'administration, est, sans contredit, la voie la plus économique, et ne laisse rien à désirer pour la responsabilité, l'exactitude et la célérité; il redoublera d'efforts pour mériter la continuation de la bienveillance du commerce en général, intéressé d'ailleurs à protéger un établissement qui lui assure des moyens de transports réguliers et indépendans des variations des autres voies.

S'adresser, pour plus amples informations, comme suit:
A Liège, au Sr. D. S. Joiris, batelier, sur la Batte.
Idem, à MM. Massart et Cochaux, commissionnaires.
Venloo, C. de Ryk et C^e, commissionnaires.
Bois-le-Duc, Massart et Cochaux, commissionnaires.
Dordt, J. Van Marseveen et fils.
Rotterdam, N. Spruyk, commiss^{rs} des barques de Venloo.
Amsterdam, C. Van de Wert, commissionnaire des barques de Venloo.